

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt cinq, le neuf décembre à 18h30,
Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	02/12/2025
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	16/12/2025

OBJET :

Nouvelle tarification ALSH Communauté d'Agglomération - Accueil à la demi-journée

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Gérald BORDIGA , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Gérald CHENAVIER , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL , Mme Béatrice CRUZ , M. Loïc BOIVIN

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Bernard LONG procuration à M. Frédéric LOUCHE, Mme Carole LAMBOGLIA procuration à Mme Mélodie GAILLARD, M. Franck LAGIER procuration à M. Jean-Baptiste AILLAUD, M. Jean-Michel ARNAUD procuration à M. Daniel BOREL, M. Christian PAPUT procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Maryvonne GRENIER procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, M. Olivier PAUCHON procuration à M. Jérôme MAZET, Mme Catherine ASSO procuration à Mme Martine BOUCHARDY, Mme Françoise DUSSERRE procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB

Absent(s) :

Mme Sylvie LABBÉ, M. Benjamin CORTESE, M. Cédryc AUGUSTE, M. Alexandre MOUGIN, M. Christophe PIERREL, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN, Mme Marie-José ALLEMAND

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Gérald BORDIGA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Lors du Conseil Communautaire du 20/09/2018, la compétence facultative Crédation et Gestion d'un Centre de Loisirs sans Hébergement a été maintenue au sein de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.

Dans le cadre des évolutions de l'offre aux familles en matière de garde au sein de l'Accueil de Loisirs, la Communauté d'Agglomération a élargi les périodes d'ouverture depuis les vacances de printemps 2022 pour les enfants de 3/5 ans, a ouvert une semaine supplémentaire pour les vacances d'hiver 2023, a ouvert les 2 semaines de Noël 2023 et propose depuis la rentrée scolaire 2023/2024, un accueil périscolaire les mercredis.

Au regard des évolutions de l'offre proposée aux familles et afin de garantir une accessibilité pour tous à son Accueil de Loisirs, la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance a délibéré lors du Conseil Communautaire du 07/06/2023 (Délibération n°2023-06-07-13) en revoyant la tarification sociale en place depuis 2018.

A partir du 05 janvier 2026, toujours dans le cadre des évolutions de l'offre aux familles, l'Accueil de Loisirs des mercredis et des petites vacances scolaires proposera un accueil à la 1/2 journée tel que défini dans le tableau de présentation des tarifs en annexe.

Décision :

Il est proposé, sur avis favorable de la Commission Services à la Population et de la Commission Développement Économique, Finances et Ressources Humaines réunies le 26 novembre 2025 :

Article unique : d'approuver la nouvelle tarification de l'Accueil de Loisirs ainsi que la grille tarifaire associée pour une mise en œuvre à compter du 05 janvier 2026.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 51

La Vice-présidente



Claudie JOUBERT

Le Secrétaire de Séance



Gérald BORDIGA

Transmis en Préfecture le : **15 DEC 2025**
Affiché ou publié le : **15 DEC 2025**

TARIFS ALSH Agglomération Gap-Tallard-Durance

Tarifs valables à compter du 05/01/2026

Habitants Agglomération (hors Gap et Claret)			Habitants hors Agglomération (dont Gap et Claret)
Journée	Tarif J = Ressources familles / nombre de parts x 0,0226	Entre 12,75 € et 23,85 €	Tarif J + 12,10 €
Journée sans repas pour les PAI alimentaire (Repas fourni par la famille)	Tarif PAI = Ressources familles / nombre de parts x 0,0226	Entre 9,25 € et 20,35 €	Tarif PAI + 12,10 €
1/2 Journée avec repas	Tarif 1/2 J = Ressources familles / nombre de parts x 0,0226	Entre 6,38 € et 11,93 €	Tarif 1/2 J + 6,05 €
1/2 journée sans repas	Tarif 1/2 J = Ressources familles / nombre de parts x 0,0226	Entre 4,63 € et 10,18 €	Tarif 1/2 J sans repas + 6,05 €
1/2 journée avec repas (uniquement enfants en situation de handicap)	Tarif 1/2 J = Ressources familles / nombre de parts x 0,0226	Entre 6,38 € et 11,93 €	
1/2 journée sans repas (uniquement enfants en situation de handicap)	Tarif 1/2 J sans repas = Ressources familles / nombre de parts x 0,0226	Entre 4,63 € et 10,18 €	

Ces tarifs comprennent l'encadrement, les repas, les goûters, les transports et les activités.

Ces tarifs sont calculés au prorata du revenu des familles et de la composition familiale.

